

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.024

L'An Deux Mille Cinq, le 29 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 22 MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 22 MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DURAND représentée par M. DENIS
Mme ISENDICK représentée par M. CHABANEAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTE-EXCUSEE : Mme MONTRON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONTRAT CADRE CAF/CONSEIL GENERAL/VILLE DE ROYAN POUR LE
CENTRE SOCIAL MARNE YEUSE

VOTE : UNANIMITE

Le contrat de projet "centre Social" du centre social Marne Yeuse est arrivé à échéance le 31 décembre 2004.

Le nouveau projet social, élaboré par le centre social Marne Yeuse pour quatre ans soit du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008, a reçu l'agrément de la commission "social" de la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime.

Par courrier du 4 février 2005, reçu en mairie le le 28 février 2005, la Caisse d'Allocations Familiales a proposé à la signature de la Ville la convention Cadre, engageant les trois principaux partenaires du programme social, la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime, le Conseil Général de Charente-Maritime et la Ville de Royan, ainsi que le contrat de projet fixant les modalités d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer la convention tripartite jointe à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le contrat cadre et le contrat type,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer la convention tripartite jointe à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS